

## DELIBERATION 2024/20

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREJEVILLE

Nombre de membres afférents  
Au Conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Présents :

### SEANCE DU JEUDI 2 MAI 2024

**Présents** : José NUNES, Maire, M. Christophe MAURIES, premier adjoint, Mme Marie-Florence FARAL, deuxième adjointe, M. Didier MAHOUX, troisième adjoint, M. Jean-Bernard CEBE, quatrième adjointe, M. Nicolas CAUSSE, M. Pierre MONTENEGRO, M. Thierry ZANARDO, Mme Laura GANSEMAN, M. Mathieu LAFON, Mme Catherine AURIOL, Mme Hélène VA, conseillers municipaux.

#### Excusés ayant donné pouvoir :

M. Julien AMALRIC, conseiller municipal à M. Christophe MAURIES, 2<sup>ème</sup> adjoint.  
M. Thierry CAUSSE, conseiller municipal à M. Nicolas CAUSSE, conseiller municipal.  
Mme Sabine GORSSE, conseillère municipale à Mme Catherine AURIOL, conseillère municipale

#### Excusés sans pouvoir :

Date de la convocation : 24/04/2024  
Date d'affichage : 24/04/2024

Mme Marie-Florence FARAL est nommée secrétaire de séance.

#### OBJET : Délibération portant attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par l'école de Fréjeville en vue du voyage scolaire pour les classes de CE2, CM1 et CM2 à Ax-les-Thermes.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500 € pour couvrir les dépenses et demande aux conseillers de se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (Julien AMALRIC et Christophe MAURIES) :

- **DECIDE** de verser à l'école de Fréjeville une subvention exceptionnelle de 500 €.
- **DIT** que les crédits sont disponibles sur le compte 65748 du budget communal 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
José NUNES

La secrétaire de séance,  
Marie-Florence FARAL

